

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Blanchet, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 07-05 du 30 janvier 2025

### APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'APPEL À PROJETS « ÎLE-DE-FRANCE ZÉRO PLASTIQUE »

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

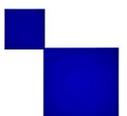
Vu la délibération de la région Île-de-France du 27 septembre 2024 visant à soutenir le Département dans le cadre de l'Appel à Projets « Île-de-France Zéro Plastique »,

Vu la convention entre la région Île-de-France et le Département dans le cadre de l'appel à projets « Île-de-France Zéro Plastique »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention entre la région Île-de-France et le Département dans le cadre de l'appel à projets « Île-de-France Zéro Plastique » ci-annexée ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention d'adhésion, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*